



Procédure d'enregistrement d'une
balise de détresse 406 MHz
COSPAS-SARSAT
Foire Aux Questions (FAQ)



COMMENT ET POURQUOI ENREGISTRER UNE BALISE DE DETRESSE 406 MHz COSPAS-SARSAT SUR LE REGISTRE FRANÇAIS DES BALISES DE DETRESSE (RFBD) 406MHz ?

AVANT PROPOS

L'Administration Française, dont relève le Centre de Contrôle Français de la Mission COSPAS-SARSAT (FMCC), met **gratuitement** à votre disposition un site internet (base de données) vous permettant d'effectuer l'enregistrement en ligne (à partir de n'importe quel ordinateur connecté à Internet) de votre **balise de détresse 406 MHz COSPAS-SARSAT**.

Ce qui suit concerne exclusivement l'enregistrement de votre Balise Française sur la Base de données Nationale.

Cet enregistrement est **obligatoire**, il permet de fournir aux organismes SAR (Search And Rescue) toutes les informations supplémentaires, complémentaires et nécessaires, pour optimiser la prise en charge de votre détresse.

Pour des raisons à la fois juridiques et pratiques, il est de **votre responsabilité** d'enregistrer votre **balise de détresse** ou de mettre à jour les informations que vous avez préalablement déclarées ; l'Administration ne pouvant se substituer à vous pour faire ces démarches.

Vous pourrez enregistrer directement votre balise de détresse sur internet après vous être connecté et avoir créé un compte à l'adresse suivante :

<https://registre406.cnes.fr/>

Ce document, a été rédigé et vous est adressé à plusieurs titres :

- 1) Rappel des textes réglementaires et organismes dédiés pour l'enregistrement et la mise à jour régulière des informations relatives à votre **balise de détresse 406 MHz COSPAS-SARSAT** ;
- 2) Guide à travers les différentes étapes de l'enregistrement de votre **balise de détresse 406 MHz COSPAS-SARSAT** ;
- 3) Foire aux questions (difficultés le plus souvent exprimées) que vous pourriez avoir relatives à la gestion (enregistrement, mise à jour, recodage, etc.) de votre **balise de détresse 406 MHz COSPAS-SARSAT**.

Ce que vous devez savoir avant de commencer :

- L'enregistrement est une opération qui peut s'avérer parfois délicate et nécessiter quelques notions élémentaires d'informatique. Vous devez en outre connaître l'usage que vous comptez faire de votre **balise de détresse**, les limites de ce matériel et les contraintes réglementaires liées à son utilisation.
- La société qui vous a vendu la **balise de détresse** est sensée vous avoir informé des contraintes réglementaires liées à l'enregistrement et à l'utilisation de votre équipement. En outre, elle est sensée vous avoir indiqué la marche à suivre pour enregistrer votre **balise de détresse**. **En cas de difficulté la personne qui vous a vendu votre balise de détresse vous doit aide et conseils au titre du service après vente, MAIS ELLE NE PEUT EN AUCUN CAS SE SUBSTITUER A VOUS POUR ENREGISTRER VOTRE BALISE.**



Procédure d'enregistrement d'une balise de détresse 406 MHz COSPAS-SARSAT Foire Aux Questions (FAQ)



BIENVENUE SUR
LE REGISTRE FRANÇAIS DES BALISES DE DÉTRESSE
406 MHz



SOMMAIRE

Avant propos.....	1
Sommaire.....	2
1 A SAVOIR.....	3
But de l'enregistrement.....	3
références réglementaires	3
Information sur le système COSPAS-SARSAT	3
2 OU ENREGISTRER SA BALISE DE DETRESSE	4
Balise de détresse Aéronautique (ELT)	4
Balise de détresse personnelle (PLB codée avec un numéro de série)	4
Balise de détresse Maritime (EPIRB / RLS).....	4
Balise de détresse personnelle maritime (PLB codée avec un MMSI).....	4
3 ENREGISTRER SA BALISE DE DETRESSE SUR LE RFBD	5
Phase 1 : Création de votre compte.....	5
Phase 2 : Enregistrement de votre balise de détresse.....	7
Étape 1 : Code balise.....	8
Étape 2 : Gestion balise.....	10
Étape 3 : Information porteur	11
Étape 4 : Contacts	14
Étape 5 : Validation.....	15
Phase 3 : Mise à jour des informations de votre balise de détresse	16
4 QUESTIONS FREQUEMMENT POSÉES	19
Vous voulez TRANSFERER une balise de détresse d'un compte à un autre compte.....	19
Vous VENDEZ une balise de détresse (ou un mobile [navire/avion] équipé d'une balise).....	20
Vous ACHETEZ une balise de détresse (ou un mobile [navire/avion] équipé d'une balise).....	20
Vous CHANGEZ de mobile [navire/avion] en gardant votre balise de détresse.....	21
Votre balise est PERDUE, INUTILISABLE ou DETRUITE	21
Vous devez RECODER votre balise de détresse.....	21
5 DIFFICULTÉES RENCONTRÉES ET SOLUTIONS PROPOSÉES	22
Vous n'arrivez pas à ouvrir la page d'accueil.....	22
Vous avez perdu le mot de passe	22
La connexion au site https://registre406.cnes.fr n'est pas SÉCURISÉE	23
Vous n'arrivez pas à enregistrer une balise	23
Le pays associé n'est pas hébergé par l'application	23
6 REMARQUES IMPORTANTES.....	24

*Le personnel du FMCC fera son possible pour vous aider si nécessaire. Toutefois, ce service opérationnel de l'État ne dispose pas de personnel dédié à l'« accueil client » par téléphone. Le FMCC est en effet un centre opérationnel de réception satellite et de transmission des données d'alerte qui, aujourd'hui, ne fait qu'héberger le Registre National des **Balises de détresse** (RFBD).*

*Aussi afin de ne pas troubler le travail d'exploitation opérationnelle des alertes, nous vous remercions de limiter les contacts avec le FMCC au strict nécessaire et, dans tous les cas, de passer ces contacts par courrier électronique : fmcc@cnes.fr. Lors de ces correspondances, pensez à préciser à chaque fois les éléments suivants : Nom, adresse e-mail (pour votre création de compte) et le code hexadécimal de la **balise de détresse**.*



Procédure d'enregistrement d'une balise de détresse 406 MHz COSPAS-SARSAT Foire Aux Questions (FAQ)



1 A SAVOIR

BUT DE L'ENREGISTREMENT

L'enregistrement des **balises de détresse** 406 MHz COSPAS-SARSAT est une opération **essentielle et indispensable** pour une efficacité optimale de votre équipement. Il est par ailleurs **obligatoire** en France, sous peine de poursuites.

Il est essentiel et indispensable, en ce sens qu'il permet aux organismes en charge de la recherche et du sauvetage de **faire un lien entre le numéro identifiant de votre balise de détresse et vous**, ceci dans le but de savoir ce qu'ils recherchent : nombre de personnes impliquées, type d'aéronef ou navire, véhicule terrestre ou randonneur. De même, compte tenu du nombre très important de fausses alertes, les organismes de sauvetage doivent pouvoir effectuer un contre-appel, afin d'éviter de mobiliser des hommes et des moyens inutilement.

Enfin, il existe des cas où la localisation de la **balise de détresse** est impossible : GPS défectueux ou émission trop brève pour permettre une localisation Doppler. Dans ces cas, les renseignements fournis par vos soins permettront aux centres de recherche et de sauvetage d'effectuer un travail d'enquête en vue de vous localiser et d'initier une opération de recherche et de sauvetage.

*L'enregistrement de votre **balise de détresse** est donc une première étape essentielle et indispensable. La seconde étape sera de tenir à jour les informations liées à votre **balise de détresse**. La mise à jour des informations liées à votre **balise de détresse** est gratuite et peut être réalisée autant de fois que vous le désirez (changement d'aérodrome, changement de zone de navigation, précision sur la randonnée prévues, modification des informations sur vos contacts d'urgence, précision sur le domaine d'utilisation maritime – aéronautique – terrestre, etc.).*

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Pour information, les références réglementaires sont :

- L'Arrêté du 15 avril 2009 relatif au codage et à l'enregistrement des **balises de détresse**.
- L'Arrêté modifié du 26 mars 2008 relatif à l'obligation d'emport, aux fins de recherches et sauvetage des aéronefs, d'une **balise de détresse** fonctionnant sur 406 MHz.
- L'Arrêté modifié du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires.
- L'Arrêté du 20 octobre 2008 portant création de la division 175 relatif à l'enregistrement des balises 406 MHz.

INFORMATION SUR LE SYSTEME COSPAS-SARSAT

Toutes les informations relatives au système COSPAS-SARSAT (fonctionnement, **balises de détresse**, satellites, stations de réceptions, centre de contrôle de la mission, etc.) sont disponibles sur leur site : www.cospas-sarsat.int

COSPAS-SARSAT.INT
International Satellite System for Search and Rescue



🏠 | Français | Русский



COSPAS-SARSAT PROFESSIONAL SITE ▶



Procédure d'enregistrement d'une
balise de détresse 406 MHz
COSPAS-SARSAT
Foire Aux Questions (FAQ)



2 OU ENREGISTRER SA BALISE DE DETRESSE

Auprès de quel organisme d'État faut-il enregistrer (déclarer sa balise de détresse) ? La réponse dépend du type de **balise de détresse** que vous possédez.

BALISE DE DETRESSE AERONAUTIQUE (ELT)

BALISE DE DETRESSE PERSONNELLE (PLB CODEE AVEC UN NUMERO DE SERIE)



Si votre **balise de détresse** est :

- Une **balise de détresse** aéronautique (ELT), ou
- Une **balise de détresse** personnelle (PLB), sauf si cette dernière est codée avec le MMSI(*) d'un navire.



(*Maritime Mobile Service Identity)

L'enregistrement doit être effectué par vos soins sur la présente base de données (**Registre Française des Balise de Détresse : RFBD**) : <https://registre406.cnes.fr>

BALISE DE DETRESSE MARITIME (EPIRB / RLS)

BALISE DE DETRESSE PERSONNELLE MARITIME (PLB CODEE AVEC UN MMSI)



Si votre **balise de détresse** est :

- Une **balise de détresse** maritime (EPIRB / RLS), ou
- Une **balise de détresse** personnelle (PLB) utilisée en mer exclusivement **et codée à l'aide de votre identifiant MMSI**.



La déclaration de cette **balise de détresse** doit être effectuée auprès de l'**Agence Nationale des Fréquences (ANFR)**:

Coordonnées de l'ANFR :

ANFR - Département Certificats et Licences
4 rue Alphonse Matter - BP 8314
88108 SAINT DIE DES VOSGES Cedex
Tel : 03.29.42.20.00 / www.anfr.fr ou (licence@anfr.fr)

Si vous avez ouvert un compte sur le RFBD, merci de demander sa suppression et de vous rapprocher de l'ANFR pour leur déclarer votre balise (si ce n'est déjà fait).



Procédure d'enregistrement d'une balise de détresse 406 MHz COSPAS-SARSAT Foire Aux Questions (FAQ)

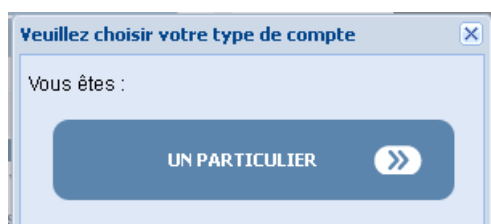
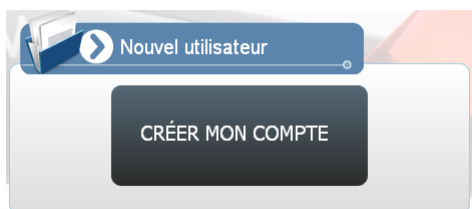


3 ENREGISTRER SA BALISE DE DETRESSE SUR LE RFBD

Toutes les démarches (enregistrement & mise à jour des informations relatives à votre **balise de détresse**) que vous effectuerez sur le RFBD (Registre Français des Balises de Détresse) sont gratuites.

PHASE 1 : CREATION DE VOTRE COMPTE

Avant d'enregistrer votre **balise de détresse**, vous devez créer un compte. Pour ce faire, connectez-vous sur le site de la base de données (<https://registre406.cnes.fr>): Cliquer sur « **Créer mon compte** » puis sur le type de compte « **Un particulier** ».



Les autres types de compte « Professionnels » sont soumis à étude préalable.

Lorsque vous aurez rempli toutes les informations demandées (celles qui sont en rouge sont obligatoires), le bouton « **Je crée mon compte** » sera actif, vous devrez alors cliquer dessus.



Avant de cliquer sur le bouton « Finaliser la création » :

- Vérifiez que les informations déclarées soient correctes ;
- Cliquez sur les coches « J'accepte » des conditions générales ».

Important

J'accepte que l'ensemble des ces informations personnelles soient distribuées aux organismes SAR (Recherche et Sauvetage) et/ou à toutes personnes compétentes intervenant dans ce domaine. Je certifie en outre leur exactitude.

J'accepte *

Je comprends devoir enregistrer ma balise COSPAS/SARSAT dans mon espace personnel sous 15 jours. Passé ce délai, sans balise rattachée à mon compte, ce dernier sera désactivé.

J'accepte *

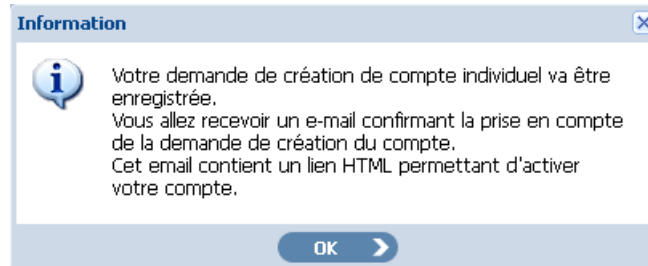
MODIFIER MES INFORMATIONS > **FINALISER LA CRÉATION** >



**Procédure d'enregistrement d'une
balise de détresse 406 MHz
COSPAS-SARSAT
Foire Aux Questions (FAQ)**



Lors de la finalisation de la création du compte, le message suivant s'affiche :



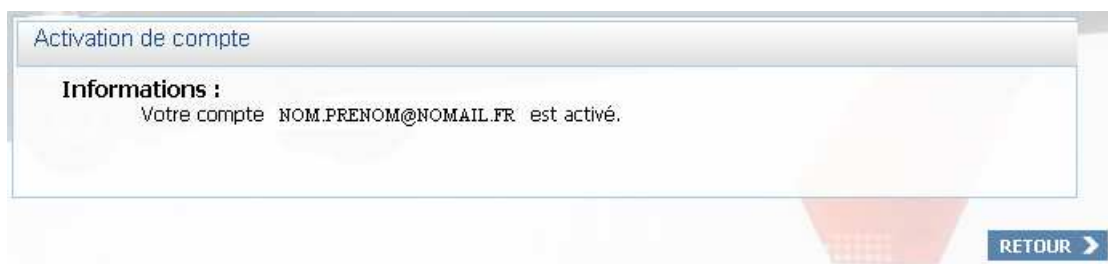
Une fois que vous aurez cliqué sur le bouton « OK » :

- Sortez du site ;
- **Attendez l'e-mail de confirmation d'inscription (sous votre logiciel de messagerie)**
- Valider le lien (sous votre logiciel de messagerie) afin de valider la création du compte.

Sous votre logiciel de messagerie, vous recevrez un e-mail de confirmation de compte (en provenance de « regbal@cnes.fr »).

Votre compte n'est pas encore activé. Avant de pouvoir vous connecter, vous devez cliquer sur le lien suivant :
<https://registre406.cnes.fr/sarsatweb/do/validAccount?login=NOM.PRENOM@NOMAIL.FR&clef=124358>
ou visiter ce lien.

Il suffira de cliquer sur le lien hypertexte pour valider votre compte. Une fenêtre vous indiquera que votre compte est activé :



Cette étape finalise la création du compte.

**Il faut à présent que vous enregistriez votre balise de détresse
sous votre accès personnel.**

Nota : Pensez à noter votre login (adresse e-mail) et votre mot de passe afin de pouvoir les retrouver aisément en cas d'oubli.



Procédure d'enregistrement d'une
balise de détresse 406 MHz
COSPAS-SARSAT
Foire Aux Questions (FAQ)



PHASE 2 : ENREGISTREMENT DE VOTRE BALISE DE DETRESSE

À présent, pour pouvoir enregistrer votre **balise de détresse**, il faut vous connecter à votre espace personnel (<https://registre406.cnes.fr>) avec le login (adresse e-mail) et le mot de passe précédemment défini (*en cas d'oubli, des liens permettront de retrouver l'un ou l'autre*).

Une fois connecté dans votre accès personnel, cliquez sur le lien « Nouvelle balise », sous l'onglet « GESTION » pour enregistrer une nouvelle **balise de détresse**.

GESTION
Nouvelle balise »

L'enregistrement de votre **balise de détresse** est constitué de cinq étapes :

- Étape 1 : Code balise ;
- Étape 2 : Gestion balise
- Étape 3 : Information porteur ;
- Étape 4 : Contacts ;
- Étape 5 : Validation



Procédure d'enregistrement d'une balise de détresse 406 MHz COSPAS-SARSAT Foires Aux Questions (FAQ)



Étape 1 : Code balise

ETAPE 1 Code balise ★ ETAPE 2 Gestion balise ETAPE 3 Informations porteur ETAPE 4 Contacts ETAPE 5 Validation

1. Entrer le numéro unique de votre balise

Code balise « Par exemple : 9C676E73CF45DD2 »

[DÉCODER >](#)

2. Données de la balise

Pays : 227 FRANCE
Protocole de codage : AVIATION USER (001)
Protocole utilisateur : Oui
Type : ELT
Décodage : FWBBS/1
Numéro d'ordre :
Homing : 9 GHz SART
Certificat présent : Non
N° de série :
Certificat d'approbation C/S :

3. Association courante de cette balise

Cette balise n'est pas encore enregistrée sur le site registre balise.

[PRÉCÉDENT >](#) [SUIVANT >](#)

La création de votre enregistrement débute par la saisie de votre **code hexadécimal qui est le code unique de la balise de détresse, composé de 15 chiffres et lettres** (exemple : 9C6E2DF00AFBFF).

*Après le décodage du code hexadécimal, bien vérifier que les données affichées coïncident bien avec les éléments relatifs à votre **balise de détresse**.*



Procédure d'enregistrement d'une
balise de détresse 406 MHz
COSPAS-SARSAT
Foire Aux Questions (FAQ)



Lors de l'association de la balise, trois cas sont possible :

1) **La balise de détresse n'a jamais été enregistrée :**

3. Association courante de cette balise

Cette balise n'est pas encore enregistrée sur le site registre balise.

*Correspond à la plus grande majorité des cas, cela indique que la **balise de détresse** n'a jamais été enregistrée précédemment.*

2) **La balise de détresse a déjà été enregistrée mais n'est plus rattachée à un compte :**

3. Association courante de cette balise

Cette balise est déjà enregistrée sur le site registre balise mais n'est pas affectée à aucun compte. Vous pouvez choisir de l'affecter à votre compte.

*Cela indique que la **balise de détresse** a déjà été enregistrée mais n'est rattachée à aucun compte. Correspond généralement à un transfert entre compte (exemple : vente de balise, gestion, etc.).*

3) **La balise de détresse est enregistrée et rattachée à un compte :**

3. Association courante de cette balise

Cette balise est déjà enregistrée et rattachée à un compte. Vous ne pouvez pas la rajouter à votre pool de balises.

*Cela indique que la **balise de détresse** a déjà été enregistrée et est actuellement rattachée à un compte. Dans le cas d'un transfert entre compte (exemple : vente de balise, gestion, etc.) il faudra que vous preniez contact avec l'ancien propriétaire pour que ce dernier puisse **retirer** la **balise de détresse** de son pool.*



Procédure d'enregistrement d'une
balise de détresse 406 MHz
COSPAS-SARSAT
Foire Aux Questions (FAQ)



Étape 2 : Gestion balise

ETAPE 1 Code balise ETAPE 2 **Gestion balise** ★ ETAPE 3 Informations porteur ETAPE 4 Contacts ETAPE 5 Validation

Constructeur :

Modèle :

Etat de la balise :

Adresse email de gestion :

N° de serie :

N° de Certificat C/S :

Remarques :

PRÉCÉDENT > SUIVANT >

La case « Remarque » est **essentielle**, en ce sens qu'elle est le seul moyen de faire un lien entre l'identifiant de votre **balise de détresse**, vous-même et l'usage auquel vous avez destiné votre équipement.

Cette case remarque n'accepte que 135 caractères, il est demandé une description succincte de votre activité et éventuellement du type de porteur (avion, navire, etc.) utilisé.

Le détail des informations relatives au porteur seront demandées dans l'étape suivante.

La mention de ces informations en anglais facilitera la tâche des organismes de sauvetage si vous vous trouvez en détresse à l'étranger.



Procédure d'enregistrement d'une
balise de détresse 406 MHz
COSPAS-SARSAT
Foire Aux Questions (FAQ)



Étape 3 : Information porteur

Cas d'un porteur aéronautique :

Balises de détresse aéronautiques (ELT)
&
Balises de détresse personnelles (PLB) utilisées sur un aéronef.

ETAPE 1 Code balise ETAPE 2 Gestion balise ETAPE 3 Informations porteur ★ ETAPE 4 Contacts ETAPE 5 Validation

Voulez-vous déclarer un porteur de type aéronef ?

Déclaration d'un porteur aéronef

Associer ce porteur à ma balise

Type / modèle de l'aéronef : DR 400

Immatriculation : F-XXXX

Aérodrome : TOULOUSE

Mode S :

Couleur : WHITE / RED

Informations complémentaires :

PRÉCÉDENT > SUIVANT >

- Cliquez sur la coche : « Voulez-vous déclarer un porteur de type aéronef ? »
- Cliquez sur la coche : « Associer ce porteur à ma balise »
- Remplir les informations demandées (les libellés en rouge sont obligatoires).



Procédure d'enregistrement d'une balise de détresse 406 MHz COSPAS-SARSAT Foire Aux Questions (FAQ)



Cas d'un porteur maritime :

Balises de détresse personnelles (PLB) utilisées sur un navire.

ETAPE 1 Code balise ETAPE 2 Gestion balise ETAPE 3 Informations porteur ★ ETAPE 4 Contacts ETAPE 5 Validation

Voulez-vous déclarer un porteur de type maritime ?

Déclaration d'un porteur maritime

Associer ce porteur à ma balise

Type : PLAISANCE

MMSI : 228999999

Nom navire : ALEX

Immatriculation : XXXXXX

Pavillon : 227-FRANCE

Couleur :

Call sign :

Nombre de personnes a bord : 3

Longueur (m) : 15

N OMI :

Indicatif radio :

Quartier : BR

Informations complémentaire : UNIQUEMENT JUILLET-AOUT

PRÉCÉDENT > SUIVANT >

- Cliquez sur la coche : « Voulez-vous déclarer un porteur de type maritime ? »
- Cliquez sur la coche : « Associer ce porteur à ma balise »
- Remplir les informations demandées (les libellés en rouge sont obligatoires).

Si vous n'avez pas de MMSI, mettez les informations les plus importantes (zone de navigation, nom du navire, etc.) dans la case « Remarque » de l'étape précédente (Étape 2 : Gestion Balise) et passez cette étape sans déclarer un porteur de type maritime.

Les balises de détresses maritimes (EPIRB / RLS), codées nécessairement avec le MMSI, doivent être déclarées auprès de l'ANFR. Si votre balise de détresse maritimes (EPIRB / RLS) n'est pas déclarée auprès de l'ANFR, dans tous les cas, prendre contact avec eux (coordonnées au point 2) pour ce faire. Il n'est pas recommandé d'enregistrer votre balise de détresse maritime (EPIRB / RLS) sur ce site (RFBD). En effet, cela pourrait créer un second enregistrement par rapport à la déclaration faite auprès de l'ANFR qui, au fil du temps, risque de ne pas contenir les mêmes informations (zone de navigation, voyage, contact d'urgence, etc.), ce qui risquerait de nuire aux organismes SAR.



Procédure d'enregistrement d'une
balise de détresse 406 MHz
COSPAS-SARSAT
Foire Aux Questions (FAQ)



Cas d'un porteur terrestre :

Balises de détresse personnelles (PLB) utilisées à terre.

ETAPE 1 Code balise ETAPE 2 Gestion balise ETAPE 3 Informations porteur ★ ETAPE 4 Contacts ETAPE 5 Validation

Voulez-vous déclarer un porteur de type aéronef ?
 Voulez-vous déclarer un porteur de type maritime ?
 Voulez-vous déclarer un porteur de type terrestre ?

Déclaration d'un porteur terrestre

Associer ce porteur à ma balise

Type de porteur terrestre : QUAD

Activite : Course

Zone : ALSACE

Immatriculation :

Couleur : RED - GREEN

Informations complémentaires : RALLYE ALSACE - LORRAINE
05/05/2014 - 06/06/2014

PRÉCÉDENT > SUIVANT >

- Cliquez sur la coche : « Voulez-vous déclarer un porteur de type terrestre ? »
- Cliquez sur la coche : « Associer ce porteur à ma balise »
- Remplir les informations demandées (les libellés en rouge sont obligatoires).



Procédure d'enregistrement d'une balise de détresse 406 MHz COSPAS-SARSAT Foire Aux Questions (FAQ)



Étape 4 : Contacts

ETAPE 1 Code balise ETAPE 2 Gestion balise ETAPE 3 Informations porteur ETAPE 4 ★ Contacts ETAPE 5 Validation

Renseigner vos contacts d'urgence

Premier contact d'urgence

Nom :

Prénom :

Téléphone 1 : « Exemple: +33(0)123456789 »

Téléphone 2 : « Exemple: +33(0)123456789 »

Second contact d'urgence

Nom :

Prénom :

Téléphone 1 : « Exemple: +33(0)123456789 »

Téléphone 2 : « Exemple: +33(0)123456789 »

PRÉCÉDENT > SUIVANT >

Les recommandations internationales invitent à déclarer au moins deux personnes en contact d'urgence. Ces contacts doivent être joignable et pouvoir apporter des informations aux organismes de sauvetage si nécessaire (itinéraire, dernier contact avec vous, intentions, nombre de personnes à bord...).

Pensez à prévenir les personnes que vous déclarez comme étant celles à contacter en cas d'alerte, de vos déplacements et activités.



Procédure d'enregistrement d'une
balise de détresse 406 MHz
COSPAS-SARSAT
Foire Aux Questions (FAQ)



Étape 5 : Validation

ETAPE 1 Code balise ETAPE 2 Gestion balise ETAPE 3 Informations porteur ETAPE 4 Contacts ETAPE 5 Validation ★

Récapitulatif

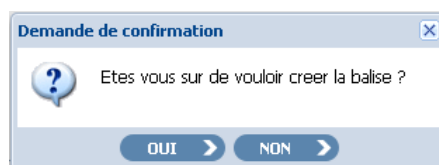
Número unique de votre balise : 1C6E645678FFBFF
Type de balise : PLB
Nom du constructeur : SIGNATURE INDUSTRIES...
Vos contacts d'urgence : 1. NOM EPOUSE PRENOM EPOUSE
Numéro 1 : +33(0)1 23 45 67 89
Numéro 2 : +33(0)6 23 45 67 89
2. NOM MAMAN PRENOM MAMAN
Numéro 1 : +33(0)1 98 76 54 32
Numéro 2 : +33(0)6 98 76 54 32
Type du porteur terrestre : QUAD
Activite : Course

En cochant cette case, vous certifiez que les informations ci-dessus sont exactes.

PRÉCÉDENT > VALIDER >

Étape ultime de l'enregistrement visant à vérifier que les données inscrites sont celles qui correspondent à la **balise de détresse**, à son utilisation ainsi qu'aux contacts d'urgence.

→ Cliquez sur la coche : « **En cochant cette case, vous certifiez que les informations ci-dessus sont exactes** » puis sur le bouton « **Valider** ».



Pour cette dernière demande de confirmation, cliquez sur le bouton « **OUI** ».

Cette étape finalise l'enregistrement de votre balise de détresse.

Pensez à mettre à jour régulièrement les informations (activité, contact d'urgence, etc.) liées à votre balise de détresse.



Procédure d'enregistrement d'une balise de détresse 406 MHz COSPAS-SARSAT Foire Aux Questions (FAQ)



PHASE 3 : MISE A JOUR DES INFORMATIONS DE VOTRE BALISE DE DETRESSE

Il est possible d'accéder à votre accès personnel, autant que nécessaire, afin d'y modifier les informations saisies. Ces modifications seront nécessaires lors de tout changement affectant l'un des champs complété (coordonnées des personnes à prévenir, contenu du champ "Remarques"...).

Pour cela, il faut vous connecter à votre espace personnel (<https://registre406.cnes.fr>) avec votre login (adresse e-mail) et votre mot de passe.

Utilisateur déjà inscrit

Votre adresse email:

Votre mot de passe:

VALIDER >>

MOT DE PASSE OUBLIÉ >> EMAIL OUBLIÉ >>

Pour voir les détails des informations que vous avez déclarées pour une **balise de détresse**, cliquez sur le lien « Voir » dans la dernière colonne du tableau de la ligne correspondante.

Liste des balises affectées

RECHERCHE

Liste des balises »

Balises du pool - 1 balise(s)

COMMANDES

Décodage ID 15hex »

Code Id 15hex	Type	Pays	Décodage	Utilisation	Porteur	Etat balise	Dernier état	Détails
1C6E612345FFBFF	PLB	227	194/4514		TERRESTRE	EN SERVICE	15/04/2014 11:18:...	Voir

GESTION

Nouvelle balise »

MON COMPTE

Mot de passe »

Caractéristiques »



Procédure d'enregistrement d'une balise de détresse 406 MHz COSPAS-SARSAT Foires Aux Questions (FAQ)



La fenêtre suivante récapitule les informations déclarées pour une **balise de détresse**.

Détails de la balise

RECHERCHE
Liste des balises »

COMMANDES
Décodage ID 15hex »

GESTION
Nouvelle balise »

MON COMPTE
Mot de passe »
Caractéristiques »

Détails

Code Id 15hex: 1C6E612345FFBFF
Pays: 227 FRANCE
Protocole de codage: PLB-SERIAL STD. LOC. (0111)
Type: PLB
Décodage: 194/4514

Utilisation

Type d'utilisation
SANS OBJET

Porteur

Type Porteur	Type de porteur ter	Type d'activité	Détails
TERRESTRE	QUAD	Raid	Voir

Contacts d'urgence

Raison Sociale	Nom Prénom	Sigle	Fonction	Téléphone 1	Détails
	NOM EPOUSE PRENOM EPOUSE		AUTRE	+33(0)1 23 45 67 89	Voir
	NOM MAMAN PRENOM MAMAN		AUTRE	+33(0)1 98 76 54 32	Voir

Autres informations

Constructeur: SIGNATURE INDUSTRIES
Modèle: PLB200 /194
Etat balise: EN SERVICE
E-mail de gestion: NOM.PRENOM@NOMAIL.COM
Remarques: RALLYE ALSACE-LORRAINE 2014
DOSSARD: 007
N° de série:
C/S type: 194
Dernier état: 15/04/2014 11:18:54
E-mail valide: Oui

[MODIFIER >](#) [RETIRER >](#) [PLUS D'INFOS >](#) [RETOUR >](#)

→ Pour modifier les informations déclarées, appuyer sur le bouton « **MODIFIER** ».

→ Pour retirer la **balise de détresse** de votre pool, appuyer sur le bouton « **RETIRER** ».

Avant de retirer une **balise de détresse** de votre pool, veuillez mettre en case « Remarque » la raison pour laquelle vous la retirez (vente, destruction, etc.).

Si vous vendez (cédez) votre **balise de détresse** à une autre personne, avant de retirer la **balise de détresse** de votre compte, pensez à noter dans la case « Remarque » le nom et les coordonnées (téléphonique) du nouveau propriétaire.

En cas de vol, il est conseillé de garder la **balise de détresse** sur votre compte (pouvoir identifier aisément les personnes qui souhaiteraient enregistrer cette **balise de détresse**).



Procédure d'enregistrement d'une balise de détresse 406 MHz COSPAS-SARSAT Foire Aux Questions (FAQ)



Pour valider les nouvelles informations, il suffit de cliquer à nouveau sur le bouton « **MODIFIER** » pour que toutes les modifications soient prises en compte.

Modification d'une balise

RECHERCHE
Liste des balises »

COMMANDES
Décodage ID 15hex »

GESTION
Nouvelle balise »

MON COMPTE
Mot de passe »
Caractéristiques »

Informations principales

Code Id 15hex: 1C6E612345FFBFF
Pays: 227 FRANCE
Protocole de codage: PLB-SERIAL STD. LOC. (0111)
Type: PLB
Décodage: 194/4514

Utilisation

Type d'utilisation
SANS OBJET

Porteur

Type de Porteur: TERRESTRE

Plus d'informations Modifier Supprimer

Type de porteur terrestre	Type d'activité
Personnel (sur soi)	Randonnée

Contacts d'urgence

Créer Ajouter

Raison Sociale	Nom Prénom	Sigle	Fonction	Téléphone 1	Détails	Action
	NOM EPOUSE PREN...		AUTRE	+33(0)1 23 45 67 89	Modifier	
	NOM MAMAN PREN...		AUTRE	+33(0)1 98 76 54 32	Modifier	

Autres informations

Constructeur: SIGNATURE INDUSTRIES
Modèle: PLB200 /194
Etat balise: EN SERVICE

Remarques (type, immatriculation, couleur, lieu etc...):
RANDONNÉE
FORET DE BROCELIANDE

N° de série:
C/S type: 194
Dernier état: 15/04/2014 11:18:54
E-mail de gestion: NOM.PRENOM@NOMAIL.COM
E-mail valide: Oui

MODIFIER > ANNULER >



Procédure d'enregistrement d'une
balise de détresse 406 MHz
COSPAS-SARSAT
Foire Aux Questions (FAQ)



4 QUESTIONS FREQUEMMENT POSÉES

VOUS VOULEZ TRANSFERER UNE BALISE DE DETRESSE D'UN COMPTE A UN AUTRE COMPTE

Afin de transférer une balise de détresse d'un compte à un autre compte, deux étapes à réaliser :

Première étape (à réaliser par le détenteur initial de la balise) :

La personne responsable du compte sur lequel est enregistrée la balise **doit retirer cette balise de détresse de son pool de balise**. Pour cela, cette personne doit :

- 1) Se connecter à son espace personnel (*utiliser la fonction « email oublié » puis « mot de passe oublié » si les codes d'accès ont été perdus*) ;
- 2) Cliquer sur le lien « voir » de la balise (*afin d'accéder aux informations correspondantes*) ;
- 3) Mettre à jour la balise en spécifiant dans la case remarque les coordonnées du nouveau détenteur de la balise (*obligation réglementaire*) ;
- 4) Cliquer sur le bouton « Retirer » pour retirer cette balise de détresse du pool (*et permettre ainsi son enregistrement par le nouveau détenteur du compte*).

Seconde étape (à réaliser par le nouveau détenteur de la balise) :

La personne responsable du compte sur lequel doit être enregistrée la balise **doit rajouter cette balise de détresse à son pool de balise**. Pour cela, cette personne doit :

- 1) Se connecter à son espace personnel (*créer un compte si besoin*) ;
- 2) Procéder à l'enregistrement de la balise (*voir le déroulé de création d'une balise*) ;
- 3) Mettre à jour les informations de la balise de détresse (*notamment la case remarque*) ;

3. Association courante de cette balise

Cette balise est déjà enregistrée sur le site registre balise mais n'est pas affectée à aucun compte. Vous pouvez choisir de l'affecter à votre compte.

Lors de l'association de la balise, ce type de message sera affiché.



**Procédure d'enregistrement d'une
balise de détresse 406 MHz
COSPAS-SARSAT
Foire Aux Questions (FAQ)**



**VOUS VENDEZ UNE BALISE DE DETRESSE
(OU UN MOBILE [NAVIRE/AVION] EQUIPE D'UNE BALISE)**

Si vous vendez une **balise de détresse** avec le mobile associé (*par exemple vous vendez la balise de détresse avec le navire ou avec l'avion sur lequel elle était installée*) assurez-vous de faire en parallèle les démarches nécessaires auprès des organismes associés (notamment, dans le cas d'un navire, avec l'Agence Nationale des Fréquences [ANFR], si vous étiez détenteur d'une licence de station).

Action à faire sur la base de données française :

- Connectez-vous sur votre compte (*Voir « Phase 3 : Mise à jour des informations de votre balise de détresse »*) :
 - **Modifiez** l'enregistrement de votre **balise de détresse** en mettant le nom et les coordonnées (téléphoniques) du nouveau propriétaire dans la case « Remarque » ;
 - La modification validée, **retirez** la **balise de détresse** de votre pool ;
- Donnez ce fichier d'aide au nouveau propriétaire ;
- Invitez le nouveau propriétaire à **enregistrer** la **balise de détresse** (si besoin, il devra **créer** un compte,).

**VOUS ACHETEZ UNE BALISE DE DETRESSE
(OU UN MOBILE [NAVIRE/AVION] EQUIPE D'UNE BALISE)**

Si vous achetez une **balise de détresse** avec le mobile associé (*par exemple vous achetez la balise avec le navire ou avec l'avion sur lequel elle était installée*) assurez-vous de faire en parallèle les démarches nécessaires auprès des organismes associés (notamment, dans le cas d'un navire, avec l'Agence Nationale des Fréquences [ANFR], si vous désirez être détenteur d'une licence de station).

Si l'achat du mobile [navire/avion] implique un **changement d'identification** (immatriculation, numéro MMSI, etc.), il vous faudra **faire recoder la balise de détresse** (*Voir FAQ : Vous devez recoder votre balise de détresse*) conformément à la réglementation en vigueur.

Si vous achetez une **balise de détresse** (utilisée auparavant sur un autre mobile) que vous désirez mettre sur votre navire ou votre avion, assurez vous de **faire recoder la balise de détresse** (*voir FAQ : Vous devez recoder votre balise de détresse*) conformément à la réglementation en vigueur (*par exemple, pour un navire avec son MMSI, pour un avion avec son immatriculation*).

Si la balise vous a été vendue par un particulier, assurez-vous que les démarches décrites (*Voir FAQ : Vous VENDEZ une balise de détresse*) ont été effectuées.

Dans tous les cas, l'enregistrement (déclaration) de votre balise de détresse est obligatoire.



**Procédure d'enregistrement d'une
balise de détresse 406 MHz
COSPAS-SARSAT
Foire Aux Questions (FAQ)**



**VOUS CHANGEZ DE MOBILE [NAVIRE/AVION]
EN GARDANT VOTRE BALISE DE DETRESSE**

Assurez vous de **faire recoder la balise de détresse** (*voir FAQ : Vous devez recoder votre balise de détresse*) conformément à la réglementation en vigueur avec les nouveaux éléments (*par exemple, pour un navire avec son MMSI, pour un avion avec son immatriculation*).

Dans tous les cas, mettez à jour vos informations (*Voir FAQ : Vous devez recoder votre balise de détresse*) pour faire correspondre votre balise avec le nouveau mobile sur lequel vous utilisez votre **balise de détresse**. Le chapitre 2 (*Où enregistrer sa balise de détresse*) vous indiquera si c'est sur le Registre Français des Balises de Détresse (RFBD) qu'il faudra mettre à jour les informations ou si c'est sur celle de l'ANFR.

Soyez le plus complet possible quant à la description de vos activités/mobiles [navire ou avion], voir chapitre 3 (*Enregistrer sa balise de détresse sur le RFBD*).

VOTRE BALISE EST PERDUE, INUTILISABLE OU DETRUITE

Si votre balise est perdue, inutilisable ou détruite, dans tous les cas informez le FMCC par mail (à l'adresse fmcc@cnes.fr) qui mettra à jour la base de données.

Si la balise est inutilisable, avant de la mettre à la poubelle :

- a. séparez la partie pile de la partie électronique (se référer au schéma de montage si besoin ou prendre contact avec le constructeur de la balise) ;
- b. Jetez les piles (batteries) dans les bacs dédiés au recyclage « piles usagées » (un geste pour la planète).

VOUS DEVEZ RECODER VOTRE BALISE DE DETRESSE

Le recodage des **balises de détresse** est parfois nécessaire (changement du code pays ou de l'immatriculation du porteur. Vous trouverez une liste de centres agréés (pour le recodage des **balises de détresse**), en prenant contact avec le constructeur de votre **balise de détresse**.



Procédure d'enregistrement d'une balise de détresse 406 MHz COSPAS-SARSAT Foires Aux Questions (FAQ)



5 DIFFICULTÉES RENCONTRÉES ET SOLUTIONS PROPOSÉES

VOUS N'ARRIVEZ PAS A OUVRIR LA PAGE D'ACCUEIL

Si vous n'arrivez pas à ouvrir la page d'accueil, trois causes sont possibles :

- Vous avez oublié le « s » à https://
- Vous n'avez pas accepté le certificat de sécurité* (cliquer sur « oui » ou « accepté ») [en dépit de la « fenêtre » d'avertissement qui peut apparaître afin de nous mettre en garde contre un certificat de sécurité non reconnu, le site est parfaitement sécurisé et son certificat est garanti par le CNES]
- Votre ordinateur est trop protégé (fire wall) et refuse le site : diminuez la sécurité ou utilisez un autre ordinateur.

==> Si la base de données ne s'ouvre toujours pas : il peut y avoir une opération de maintenance en cours: dans ce cas, reconnectez-vous plus tard.

VOUS AVEZ PERDU LE MOT DE PASSE

Cliquez sur « **mot de passe oublié** » dans la page d'accueil.

Il vous sera alors demandé de saisir votre nom, l'adresse e-mail de connexion (login).

Un avertissement apparaît alors et vous invite à aller sur votre messagerie.

Une vérification de compte est alors effectuée,

Un lien vous permet d'obtenir un nouveau mot de passe provisoire.

ATTENTION, CE MOT DE PASSE PROVISoire CONTIENT DES CARACTERES SPECIAUX QU'IL NE FAUT PAS OUBLIER DE RESTITUER (un point-virgule à la fin par exemple)
CE MOT DE PASSE PROVISoire N EST VALIDE QUE 48HEURES.

Exemple : dupont!31. ou (pierre123), attention à l'utilisation de majuscules et de minuscules.

Si cela ne fonctionne pas, contactez le FMCC à l'adresse suivante : fmcc@cnes.fr.

The screenshot shows a login form titled 'Utilisateur déjà inscrit'. It has two input fields: 'Votre adresse email:' and 'Votre mot de passe:'. Below these fields are two buttons: 'VALIDER >>' and 'MOT DE PASSE OUBLIÉ >>'. The 'MOT DE PASSE OUBLIÉ >>' button is highlighted with a red rectangular box.



Procédure d'enregistrement d'une
balise de détresse 406 MHz
COSPAS-SARSAT
Foire Aux Questions (FAQ)



LA CONNEXION AU SITE [HTTPS://REGISTRE406.CNES.FR](https://registre406.cnes.fr) N'EST PAS SÉCURISÉE

Suivant le navigateur WEB que vous utilisez, une alerte WINDOWS peut apparaître en vous indiquant que :
« Le certificat de sécurité de ce site WEB présente un problème ».

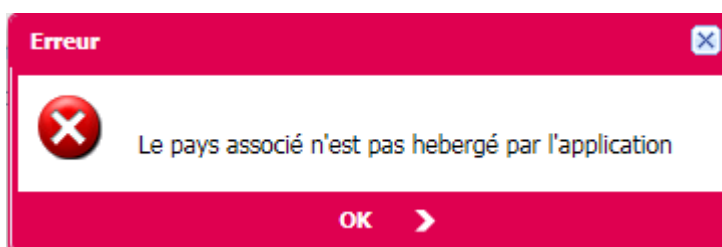
Un choix s'offre alors à vous, entre « Fermer la page WEB », « Poursuivre avec ce site WEB (Non recommandé) » et « Information ».

Il faut que vous choisissiez de « **Poursuivre avec ce site WEB** » (*En dépit de cette fenêtre d'avertissement mettant en garde contre un certificat de sécurité non reconnu, le site est parfaitement sécurisé et son certificat est garanti par le CNES.*)

VOUS N'ARRIVEZ PAS A ENREGISTRER UNE BALISE

Vous n'avez pas le code hexa de la balise de la forme : **9C6E2DF00AFFBFF** ou **1C6E61AAAAFFBFF**, ou **le code saisi est incomplet ou incorrect** : vérifiez alors le code sur les documents de la balise ou sur la balise elle-même. Si ces renseignements n'y figurent pas, contactez votre revendeur.

LE PAYS ASSOCIE N'EST PAS HEBERGE PAR L'APPLICATION



Seules les balises ayant un « code pays » (ou MID) français peuvent être enregistrées dans le RFBD.

Si votre balise n'est pas codée au préalable avec un « code pays » Français (métropolitain ou outre-mer), vous ne pourrez pas enregistrer cette balise dans le RFBD. Deux solutions :

Première solution : Recoder votre balise :

Vous résidez, ou pratiquez, vos activités en zone Française (territoire, côtes, SRR) dans laquelle la France a un domaine de compétence en matière de SAR (Search and Rescue) ou que votre mobile (navire, aéronef) est immatriculé en France : **faites recoder votre balise dans un centre agréé (par le constructeur de votre balise).**

Seconde solution : Recoder votre balise :

Vous ne souhaitez pas faire recoder votre balise : **il faudra que vous la déclariez auprès des autorités compétentes du pays duquel est codé votre balise.**



Procédure d'enregistrement d'une
balise de détresse 406 MHz
COSPAS-SARSAT
Foire Aux Questions (FAQ)



6 REMARQUES IMPORTANTES

- Un seul compte est validé par « nom d'utilisateur ». Après avoir créé le compte, il se peut que votre ordinateur mette un certain temps avant de vous « rendre la main ». Dans ce cas, il est inutile de vous relancer dans la création d'un compte. Votre demande a été prise en compte, et il convient seulement d'attendre quelques instants, de vous déconnecter, valider le lien pour valider votre compte, et de vous reconnectez 5 minutes plus tard avec le login créé et votre mot de passe (valable seulement pour les comptes « Individuel » Les autres comptes devront attendre le mail de confirmation de création de compte).
Pour les comptes « Individuels » si passé un délai de 5 minutes, et après validation de votre compte, l'accès au compte crée demeure impossible : vérifiez alors votre login et mot de passe. Si pas de résultat, cliquez alors sur « mot de passe oublié » (voir ci-dessus).
- S'il vous est nécessaire d'enregistrer plus de balises, contactez alors le FMCC à l'adresse suivante fmcc@cnes.fr pour un changement de profil (passage du compte profil « individuel » à « exploitant »).
- Un mode d'emploi en ligne est disponible sur le site de la base de données (Registre Français des Balises de Détresse). Il est supposé apporter une réponse à l'essentiel des problèmes qui peuvent se poser lors de la démarche d'enregistrement. **Toutefois, en cas de réelle difficulté, n'hésitez pas à contacter votre revendeur de balises qui vous doit aide et conseils.**
- **Les renseignements personnels** ne seront distribués qu'en cas d'émission de votre balise et aux seuls services de recherche et de sauvetage autorisés.
- Si vous n'avez pas rattaché de balise sur votre compte, au bout de quelques jours, celui-ci sera automatiquement supprimé.
- Il a été observé que ce site internet fonctionnait mieux avec l'utilisation de Firefox en tant que navigateur internet.

Pour un navire, la division 175 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 portant sur la sécurité des navires (article 175-03) fait obligation au propriétaire d'une balise d'enregistrer sa balise soit auprès de l'ANFR (EPIRBs ou PLB codées MMSI), soit sur le registre national (autres cas), en faisant mention systématiquement du nom du navire correspondant, de son immatriculation, de son type et de sa description succincte (longueur...).

Pour un aéronef, l'arrêté ministériel du 15 avril 2009 portant sur le codage et l'enregistrement des balises de détresse utilisées sur aéronefs, rend obligatoire l'enregistrement des balises avec mention systématique du type d'appareil, et de son immatriculation.